

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARANGE-SILVANGE 57535

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du MARDI 9 SEPTEMBRE 2025

Les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqués le 2 septembre 2025 par Monsieur Yves MULLER, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 17

Présents : 10

Mesdames Virginie FOURNIER – Patricia DOSSMANN – Isabelle DUSCH – Yvette WITZ – Elisabeth BONNABEL – Anna POLITO –

Messieurs Yves MULLER – Martin BEAUVAIS - DOYON Bruno – MERTES Alain

Absents excusés : 7 Procurations : 2

Madame Andrée PICCININI, procuration à Madame Virginie FOURNIER

Monsieur Claude FERRI, procuration à Monsieur Yves MULLER

Mesdames Dahbia BOUDJEMA - Liliane PALAMAR - Valérie BOULNOIS

Messieurs Alain CUERONI - Philippe GASPARELLA

Absents non excusés : 0

Secrétaire de séance : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et du C.C.A.S.. (Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Date d'envoi de la convocation : 2 septembre 2025

Délibération : 15/2025

Objet : Subvention – A.P.E.I.V.O.

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant le budget primitif 2025,

L'association A.P.E.I.V.O. sollicite une subvention auprès du C.C.A.S..

Considérant les critères définis par l'assemblée pour l'octroi d'une subvention, le conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **décide de ne pas verser de subvention au profit de l'association A.P.E.I.V.O.,**

Marange-Silvange, le 10 septembre 2025

Yves MULLER

Virginie FOURNIER

Président du C.C.A.S.



**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARANGE-SILVANGE 57535

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du MARDI 9 SEPTEMBRE 2025

Les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqués le 2 septembre 2025 par Monsieur Yves MULLER, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 17

Présents : 10

Mesdames Virginie FOURNIER – Patricia DOSSMANN – Isabelle DUSCH – Yvette WITZ – Elisabeth BONNABEL – Anna POLITO –

Messieurs Yves MULLER – Martin BEAUVAIS - DOYON Bruno – MERTES Alain

Absents excusés : 7 Procurations : 2

Madame Andrée PICCININI, procuration à Madame Virginie FOURNIER

Monsieur Claude FERRI, procuration à Monsieur Yves MULLER

Mesdames Dahbia BOUDJEMA - Liliane PALAMAR - Valérie BOULNOIS

Messieurs Alain CUERONI - Philippe GASPARELLA

Absents non excusés : 0

Secrétaire de séance : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et du C.C.A.S.. (Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Date d'envoi de la convocation : 2 septembre 2025

Délibération : 16/2025

Objet : Subvention – Croix rouge Délégation Locale d'Hagondange Fensch et Orne

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant le budget primitif 2025,

L'association Croix rouge Délégation Locale d'Hagondange Fensch et Orne sollicite une subvention auprès du C.C.A.S..

Considérant les critères définis par l'assemblée pour l'octroi d'une subvention, le conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte de verser une subvention de 100.00€ à l'association Croix rouge Délégation Locale d'Hagondange Fensch et Orne,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes ou tous contrats et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision

Marange-Silvange, le 10 septembre 2025

Yves MULLER

PO Virginie FOURNIER

Président du C.C.A.S.



**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARANGE-SILVANGE 57535

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du MARDI 9 SEPTEMBRE 2025

Les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqués le 2 septembre 2025 par Monsieur Yves MULLER, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 17

Présents : 10

Mesdames Virginie FOURNIER – Patricia DOSSMANN – Isabelle DUSCH — Yvette WITZ — Elisabeth BONNABEL – Anna POLITO –

Messieurs Yves MULLER – Martin BEAUVAIS - DOYON Bruno – MERTES Alain

Absents excusés : 7 Procurations : 2

Madame Andrée PICCININI, procuration à Madame Virginie FOURNIER

Monsieur Claude FERRI, procuration à Monsieur Yves MULLER

Mesdames Dahbia BOUDJEMA - Liliane PALAMAR - Valérie BOULNOIS

Messieurs Alain CUERONI - Philippe GASPARELLA

Absents non excusés : 0

Secrétaire de séance : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et du C.C.A.S.. (Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Date d'envoi de la convocation : 2 septembre 2025

Délibération : 17/2025

Objet : Subvention – Secours Populaire Français - Fédération de la Moselle

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant le budget primitif 2025,

L'association Secours Populaire Français - Fédération de la Moselle sollicite une subvention auprès du C.C.A.S..

Considérant les critères définis par l'assemblée pour l'octroi d'une subvention, le conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de ne pas verser de subvention au profit de l'association Secours Populaire Français - Fédération de la Moselle.

Marange-Silvange, le 10 septembre 2025

Yves MULLER *po Virginie FOURNIER*

Président du C.C.A.S.



**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARANGE-SILVANGE 57535

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du MARDI 9 SEPTEMBRE 2025

Les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqués le 2 septembre 2025 par Monsieur Yves MULLER, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 17

Présents : 10

Mesdames Virginie FOURNIER – Patricia DOSSMANN – Isabelle DUSCH – Yvette WITZ – Elisabeth BONNABEL – Anna POLITO –

Messieurs Yves MULLER – Martin BEAUVAIS - DOYON Bruno – MERTES Alain

Absents excusés : 7 Procurations : 2

Madame Andrée PICCININI, procuration à Madame Virginie FOURNIER

Monsieur Claude FERRI, procuration à Monsieur Yves MULLER

Mesdames Dahbia BOUDJEMA - Liliane PALAMAR - Valérie BOULNOIS

Messieurs Alain CUERONI - Philippe GASPARELLA

Absents non excusés : 0

Secrétaire de séance : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et du C.C.A.S.. (Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Date d'envoi de la convocation : 2 septembre 2025

Délibération : 18/2025

Objet : Subvention – Association départementale des restaurants et relais du cœur de Moselle-ouest

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant le budget primitif 2025,

L'association départementale des restaurants et relais du cœur de Moselle-ouest sollicite une subvention auprès du C.C.A.S..

Considérant les critères définis par l'assemblée pour l'octroi d'une subvention, le conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte de verser une subvention de 100.00€ à l'association départementale des restaurants et relais du cœur de Moselle-ouest,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes ou tous contrats et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision

Marange-Silvange, le 10 septembre 2025

Yves MULLER

po Virginie Fournier

Président du C.C.A.S.



**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARANGE-SILVANGE 57535

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du MARDI 9 SEPTEMBRE 2025

Les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqués le 2 septembre 2025 par Monsieur Yves MULLER, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 17

Présents : 10

Mesdames Virginie FOURNIER – Patricia DOSSMANN – Isabelle DUSCH – Yvette WITZ – Elisabeth BONNABEL – Anna POLITO –

Messieurs Yves MULLER – Martin BEAUVAIS - DOYON Bruno – MERTES Alain

Absents excusés : 7 Procurations : 2

Madame Andrée PICCININI, procuration à Madame Virginie FOURNIER

Monsieur Claude FERRI, procuration à Monsieur Yves MULLER

Mesdames Dahbia BOUDJEMA - Liliane PALAMAR - Valérie BOULNOIS

Messieurs Alain CUERONI - Philippe GASPARELLA

Absents non excusés : 0

Secrétaire de séance : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et du C.C.A.S.. (Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Date d'envoi de la convocation : 2 septembre 2025

Délibération : 19/2025

Objet : Subvention – Association S.O.S. AMITIE – Metz Lorraine

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant le budget primitif 2025,

L'association S.O.S. AMITIE – Metz Lorraine sollicite une subvention auprès du C.C.A.S..

Considérant les critères définis par l'assemblée pour l'octroi d'une subvention, le conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte de verser une subvention de 100.00€ à l'association S.O.S. AMITIE – Metz Lorraine,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes ou tous contrats et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision

Marange-Silvange, le 10 septembre 2025

Yves MULLER  Virginie FOURNIER

Président du C.C.A.S.



**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARANGE-SILVANGE 57535

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du MARDI 9 SEPTEMBRE 2025

Les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqués le 2 septembre 2025 par Monsieur Yves MULLER, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 17

Présents : 10

Mesdames Virginie FOURNIER – Patricia DOSSMANN – Isabelle DUSCH — Yvette WITZ — Elisabeth BONNABEL – Anna POLITO –

Messieurs Yves MULLER – Martin BEAUVAIS - DOYON Bruno – MERTES Alain

Absents excusés : 7 Procurations : 2

Madame Andrée PICCININI, procuration à Madame Virginie FOURNIER

Monsieur Claude FERRI, procuration à Monsieur Yves MULLER

Mesdames Dahbia BOUDJEMA - Liliane PALAMAR - Valérie BOULNOIS

Messieurs Alain CUERONI - Philippe GASPARELLA

Absents non excusés : 0

Secrétaire de séance : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et du C.C.A.S.. (Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Date d'envoi de la convocation : 2 septembre 2025

Délibération : 20/2025

Objet : Subvention – Association « La pédiatrie enchantée »

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant le budget primitif 2025,

L'association « La pédiatrie enchantée » sollicite une subvention auprès du C.C.A.S..

Considérant les critères définis par l'assemblée pour l'octroi d'une subvention, le conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte de verser une subvention de 100.00€ à l'association « La pédiatrie enchantée »,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes ou tous contrats et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision

Marange-Silvange, le 10 septembre 2025

Yves MULLER

PO *Virginie FOURNIER*

Président du C.C.A.S.

[Signature]

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARANGE-SILVANGE 57535

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du MARDI 9 SEPTEMBRE 2025

Les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqués le 2 septembre 2025 par Monsieur Yves MULLER, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 17

Présents : 10

Mesdames Virginie FOURNIER – Patricia DOSSMANN – Isabelle DUSCH — Yvette WITZ — Elisabeth BONNABEL – Anna POLITO –

Messieurs Yves MULLER – Martin BEAUVAIS - DOYON Bruno – MERTES Alain

Absents excusés : 7 Procurations : 2

Madame Andrée PICCININI, procuration à Madame Virginie FOURNIER

Monsieur Claude FERRI, procuration à Monsieur Yves MULLER

Mesdames Dahbia BOUDJEMA - Liliane PALAMAR - Valérie BOULNOIS

Messieurs Alain CUERONI - Philippe GASPARELLA

Absents non excusés : 0

Secrétaire de séance : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et du C.C.A.S.. (Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Date d'envoi de la convocation : 2 septembre 2025

Délibération : 21/2025

Objet : Subvention – Association « les mutilés de la voix de Lorraine »

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant le budget primitif 2025,

L'association « les mutilés de la voix de Lorraine » sollicite une subvention auprès du C.C.A.S..

Considérant les critères définis par l'assemblée pour l'octroi d'une subvention, le conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de ne pas verser de subvention au profit de l'association « les mutilés de la voix de Lorraine».**

Marange-Silvange, le 10 septembre 2025

Yves MULLER

po Virginie Fournier

Président du C.C.A.S.



**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARANGE-SILVANGE 57535

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du MARDI 9 SEPTEMBRE 2025

Les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqués le 2 septembre 2025 par Monsieur Yves MULLER, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 17

Présents : 10

Mesdames Virginie FOURNIER – Patricia DOSSMANN – Isabelle DUSCH — Yvette WITZ — Elisabeth BONNABEL – Anna POLITO –

Messieurs Yves MULLER – Martin BEAUVAIS - DOYON Bruno – MERTES Alain

Absents excusés : 7 Procurations : 2

Madame Andrée PICCININI, procuration à Madame Virginie FOURNIER

Monsieur Claude FERRI, procuration à Monsieur Yves MULLER

Mesdames Dahbia BOUDJEMA - Liliane PALAMAR - Valérie BOULNOIS

Messieurs Alain CUERONI - Philippe GASPARELLA

Absents non excusés : 0

Secrétaire de séance : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et du C.C.A.S.. (Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Date d'envoi de la convocation : 2 septembre 2025

Délibération : 22/2025

Objet : Subvention – Association SOS racisme Moselle

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant le budget primitif 2025,

L'association SOS racisme Moselle sollicite une subvention auprès du C.C.A.S..

Considérant les critères définis par l'assemblée pour l'octroi d'une subvention, le conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de ne pas verser de subvention au profit de l'association SOS racisme Moselle

Marange-Silvange, le 10 septembre 2025

Yves MULLER

par Virginie Fournier

Président du C.C.A.S.



**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARANGE-SILVANGE 57535

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du MARDI 9 SEPTEMBRE 2025

Les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqués le 2 septembre 2025 par Monsieur Yves MULLER, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 17

Présents : 10

Mesdames Virginie FOURNIER – Patricia DOSSMANN – Isabelle DUSCH — Yvette WITZ — Elisabeth BONNABEL – Anna POLITO –

Messieurs Yves MULLER – Martin BEAUVAIS - DOYON Bruno – MERTES Alain

Absents excusés : 7 Procurations : 2

Madame Andrée PICCININI, procuration à Madame Virginie FOURNIER

Monsieur Claude FERRI, procuration à Monsieur Yves MULLER

Mesdames Dahbia BOUDJEMA - Liliane PALAMAR - Valérie BOULNOIS

Messieurs Alain CUERONI - Philippe GASPARELLA

Absents non excusés : 0

Secrétaire de séance : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et du C.C.A.S.. (Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Date d'envoi de la convocation : 2 septembre 2025

Délibération : 23/2025

Objet : Subvention – Association AFM Téléthon

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant le budget primitif 2025,

L'association AFM Téléthon sollicite une subvention auprès du C.C.A.S..

Considérant les critères définis par l'assemblée pour l'octroi d'une subvention, le conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de ne pas verser de subvention au profit de l'association AFM Téléthon.

Marange-Silvange, le 10 septembre 2025

Yves MULLER

po *Virginie BURNIER*

Président du C.C.A.S.

Yves

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARANGE-SILVANGE 57535

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du MARDI 9 SEPTEMBRE 2025

Les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqués le 2 septembre 2025 par Monsieur Yves MULLER, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 17

Présents : 10

Mesdames Virginie FOURNIER – Patricia DOSSMANN – Isabelle DUSCH – Yvette WITZ – Elisabeth BONNABEL – Anna POLITO –

Messieurs Yves MULLER – Martin BEAUVAIS - DOYON Bruno – MERTES Alain

Absents excusés : 7 Procurations : 2

Madame Andrée PICCININI, procuration à Madame Virginie FOURNIER

Monsieur Claude FERRI, procuration à Monsieur Yves MULLER

Mesdames Dahbia BOUDJEMA - Liliane PALAMAR - Valérie BOULNOIS

Messieurs Alain CUERONI - Philippe GASPARELLA

Absents non excusés : 0

Secrétaire de séance : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et du C.C.A.S.. (Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Date d'envoi de la convocation : 2 septembre 2025

Délibération : 24/2025

Objet : Subvention – Association Généticancer

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant le budget primitif 2025,

L'association Généticancer sollicite une subvention auprès du C.C.A.S..

Considérant les critères définis par l'assemblée pour l'octroi d'une subvention, le conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de ne pas verser de subvention au profit de l'association Généticancer

Marange-Silvange, le 10 septembre 2025

Yves MULLER

p. Virginie Fournier

Président du C.C.A.S.



**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARANGE-SILVANGE 57535

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du MARDI 9 SEPTEMBRE 2025

Les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqués le 2 septembre 2025 par Monsieur Yves MULLER, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 17

Présents : 10

Mesdames Virginie FOURNIER – Patricia DOSSMANN – Isabelle DUSCH – Yvette WITZ – Elisabeth BONNABEL – Anna POLITO –

Messieurs Yves MULLER – Martin BEAUVAIS - DOYON Bruno – MERTES Alain

Absents excusés : 7 Procurations : 2

Madame Andrée PICCININI, procuration à Madame Virginie FOURNIER

Monsieur Claude FERRI, procuration à Monsieur Yves MULLER

Mesdames Dahbia BOUDJEMA - Liliane PALAMAR - Valérie BOULNOIS

Messieurs Alain CUERONI - Philippe GASPARELLA

Absents non excusés : 0

Secrétaire de séance : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et du C.C.A.S.. (Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Date d'envoi de la convocation : 2 septembre 2025

Délibération : 25/2025

Objet : Subvention – Association Consommation, Logement et Cadre de Vie (C.L.C.V.)

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant le budget primitif 2025,

L'association C.L.C.V. sollicite une subvention auprès du C.C.A.S..

Considérant les critères définis par l'assemblée pour l'octroi d'une subvention, le conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte de verser une subvention de 639.28€ à l'association C.L.C.V.,**
- **Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes ou tous contrats et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision**

Marange-Silvange, le 10 septembre 2025

Yves MULLER *po* *Virginie BURNICE*

Président du C.C.A.S.

